Image not found or type unknown

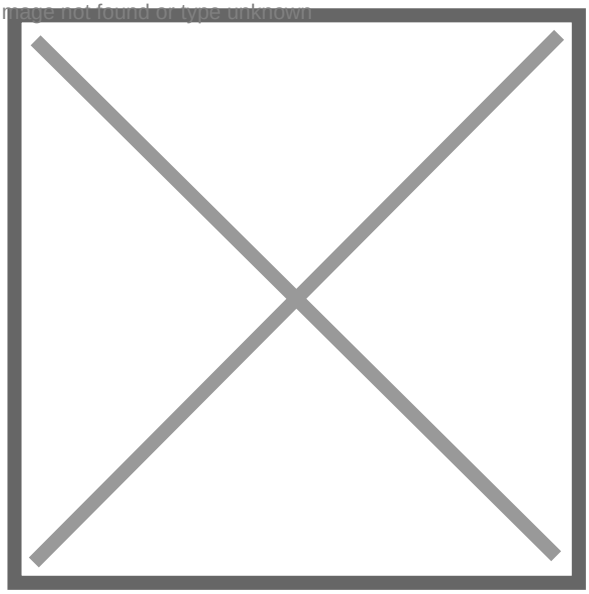

Regroupement familial et démarche pour carte de séjour

Par **sab19**, le **14/05/2015** à **14:07**

Bonjour,

Voici ma situation : depuis 2010 je suis en Algérie (je suis de nationalité française), en 2012 j'ai épousé un algérien et nous avons eu un enfant. Maintenant nous souhaitons vivre en France. Mon époux a obtenu un visa de 6 mois "conjoint français". Je n'ai jamais travaillé en France et nous n'avons personne qui puisse nous héberger.

Je voudrais savoir quelles sont les démarches à faire pour que nous ayons un logement à notre arrivée et est-ce que je pourrais percevoir le RMI ? Quelles en sont les démarches ? Est-ce que mon époux peut bénéficier d'une carte de séjour ? si oui comment faire ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **amajuris**, le **14/05/2015** à **20:45**

bsr,
si vous avez les moyens de payer un loyer, vous pourrez vous loger.
Sinon vous devrez faire comme de nombreuses personnes résidentes en france, c'est à dire attendre plusieurs mois ou années que vous obteniez un logement social.
une des conditions pour percevoir le rsa c'est d'avoir une résidence stable et effective en france.
je vous conseille de vous renseigner auprès d'un consulat de france en algérie.

CDT

Par **sab19**, le **14/05/2015** à **22:07**

Lorsque je suis venue en Algérie c'était, au départ, après mes études, que pour des vacances et puis je suis restée mais je n'ai jamais fait de changement de résidence. Nous voulons venir en France définitivement. Est-ce que j'aurai le droit au RSA ou autre aide ? Comment dois-je faire ? On a des économie pour le début mais bon... Je voudrais faire une demande en HLM.

Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **15/05/2015** à **06:36**

Bonjour sab19,

Vous n'avez ni famille en France, ni travail en France, ni logement en France, tout ce dont vous bénéficiez en Algérie, restez donc en Algérie, vous y serez 1000 fois mieux, à moins que votre demande d'immigration en France ne vise que les aides financières octroyées par la France à ses ressortissants.

Par **Esmain79**, le **04/06/2015** à **10:20**

Bonjour,je suis de nationalité française et me suis marié avec une algériénne qui vie labàs,j'aurai s'il vous plais aimée que vous me renseigner quel sont les documents qu'il faudrai pour la faire venir juqu'a moi.Et par quel organisme passer . Merçi.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés